

N° 221 - Assurance

Le Conseil autorise le Maire à signer une police d'assurance concernant la garantie de

81000⁰⁰ C. C. locale et de financer
20000⁰⁰ Bureau
Vu par vous.

la responsabilité civile générale incendie, recours A tortius et A tiers, s'appliquant à
la forêt communale.

Pour le Maire
Le Maire, d'après le Conseil
I. RAYER.

Police caire N° de police de l'Est-branché incendie à Champoux. Somme assurée:
100 000⁰⁰ F. Cotisation annuelle = 139⁵⁰ F.